



BUSSY Saint-Martin infos

Février 2023

Bulletin d'Informations Municipales
Mairie de Bussy-Saint-Martin



Vœux de Monsieur le Maire

Monsieur le Député ...

Monsieur GREVISSE Adjudant-chef des pompiers de Ferrières en Brie

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Marne et Gondoire

Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Après 2 années sans pouvoir se réunir, je suis sincèrement heureux de vous retrouver aussi nombreux pour cette traditionnelle cérémonie des vœux.

Tout d'abord, je veux souhaiter la bienvenue aux nouveaux Busséens et Busséennes présents ce soir.

Présentez ses vœux, c'est commencer l'année sous de bons auspices. Espérons-le pour cette année 2023.

Deux années difficiles, avec ses périodes de confinement, mais pendant lesquelles la gestion de la commune n'a pas été impactée par des absences. Le conseil municipal a pu se réunir en respectant les gestes barrière et le télétravail a permis au secrétariat d'assurer les tâches administratives.

On pouvait espérer l'année 2022 plus clémente, mais la guerre en Ukraine est venue perturber ce fragile équilibre. Cette guerre aux portes de l'Europe tue aveuglément et plonge la population de ce pays dans des conditions de vie abominables depuis presque un an.

Cette guerre contribue au déséquilibre économique ; elle génère la crise de l'énergie que nous connaissons, faisant grimper les prix des carburants, du gaz, de l'électricité et des produits de consommation.

Mais, la guerre en Ukraine n'est pas à elle seule fautive de la flambée des prix. Début janvier, l'état retire la remise sur les carburants et vous avez constaté l'augmentation des prix.

En France, il a fallu faire face à la canicule et à la sécheresse tout l'été. Ce dérèglement climatique nous rappelle que la nature est bien fragilisée et il est temps que les actions de l'homme sur l'environnement n'en n'aggravent la dégradation.

L'année 2022 a été marquée par les élections Présidentielles et législatives. Je remercie sincèrement les habitants qui consacrent un peu de leur temps pour assurer les permanences des 2 bureaux de vote. Grâce à leur participation citoyenne, nous pouvons assurer le maintien de ces 2 bureaux. Pas toujours facile d'organiser les permanences.

La question récurrente depuis quelques mois, c'est comment économiser l'énergie ?

La municipalité avait anticipé, en investissant dans l'installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage de la mairie et dans un système d'éclairage public à LED équipé de platines gérant une baisse d'intensité lumineuse progressive au cours de la nuit : 20% d'intensité lumineuse entre minuit et 5 heures du matin. Le conseil municipal a donc décidé de ne pas éteindre l'éclairage la nuit.

Seul l'éclairage de l'Eglise devra faire l'objet d'une étude pour réguler l'intensité de son éclairage.

Les travaux de la Commune qui étaient programmés, ont été retardés et n'ont pu reprendre qu'en juillet.

Il s'agit du ravalement de la salle des Fêtes côtés cour et jardin. On est dans l'attente du remplacement des fenêtres et de la porte côté cour.

Depuis l'interdiction d'employer des désherbants dans les espaces communaux, l'entretien des allées du cimetière était devenu extrêmement compliqué. Les allées ont été refaites en septembre et sont maintenant accessibles aux PMR.

En 2022, de gros travaux ont concerné le hameau de Rentilly, avec l'aménagement du lotissement « Le Pré aux Aulnes » qui comprendra 21 maisons, alors qu'au départ il y avait la possibilité d'en construire 31.





Vœux de Monsieur le Maire (SUITE)

Je tiens à préciser que ce n'est pas la commune qui est à l'origine du lotissement, mais c'est la vente des terrains par des particuliers à un investisseur.

D'autres terrains font partie de l'OAP et ce sont 8 lots supplémentaires qui seront aménagés et construits quand les propriétaires les vendront.

J'insiste fortement : ce n'est pas le Maire qui achète et vend les terrains, comme on a pu me le reprocher.

La 1ère phase de la voirie, l'assainissement, les réservoirs tampons d'eaux pluviales, les raccordements d'eau et d'électricité sont maintenant réalisés ; les lots sont prêts à accueillir les 21 maisons dont les premières constructions devraient démarrer au printemps.

Ces travaux causent inévitablement quelques désagréments que nous nous efforçons de minimiser en faisant transiter les camions par le chemin des Pages.

Deux autres terrains, rue du Met avaient déjà été divisés en plusieurs lots, soit encore 6 maisons construites ou en cours de construction et d'autres terrains peuvent encore être divisés.

Dans quelques années, Rentilly comptera une centaine de nouveaux habitants.

Cependant, le nombre d'habitants n'est pas suffisant pour envisager la construction d'une école ; Bussy-st-Georges continuera à accueillir nos enfants scolarisés.

Vous êtes nombreux à vous demander pourquoi des caravanes stationnent toujours au 3 de la rue des Sources, alors que le stationnement des caravanes est interdit.

Nous ne sommes pas restés inactifs face à cette situation :

- En octobre 2019, courrier de la mairie pour infraction au PLU et à la demande de travaux, resté lettre morte. La mairie a donc dû attaquer le propriétaire en justice
- Rapport de la brigade rurale la même année,
- En 2021, intervention des Bâtiments de France, et convocation au tribunal Judiciaire de Meaux : condamnation à une amende. L'infraction au PLU, n'est pas prise en compte malgré un nouveau jugement en appel en 2022.
- Le jugement acte que ces caravanes sont des habitations et qu'elles peuvent donc stationner sur ce terrain.

Nous voulions juste faire respecter le PLU et la demande de travaux.

En 2022, comme chaque année, la commune a eu son lot de cambriolages.

Afin d'essayer de limiter ces cambriolages, nous avons décidé d'opter pour le service « Voisins Vigilants » pris en

charge par la Mairie, mais c'est aux habitants d'y adhérer ou non.

Dès le début de cette année la préfecture a enfin donné l'autorisation à la police municipale de Bussy-Saint-Georges de patrouiller sur notre commune. La convention prévoit 2 passages dans la journée et un la nuit.

Vous trouverez un encart à ce sujet dans le prochain Bussy Infos.

La Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire (CAMG) étudie un projet de pistes cyclables dont une voie express qui reliera la gare RER de Torcy à la gare de Chessy.

Cette piste en site propre empruntera le tracé de la voie de l'Europe. Elle s'intègre dans le schéma de développement de pistes cyclables prévues par la Région et le département. Sa réalisation est prévue en 2024. Elle constituera l'armature d'un réseau de pistes cyclables de 70 km sur Marne et Gondoire.

Le SIEMU, ex syndicat des transports, avec Bussy-Saint-Georges et la CAMG vont mettre en place des emplacements de trottinettes et vélos électriques sur la commune, 3 emplacements sont prévus : rue de L'Etang, rue du Moulin et au Gué Langlois.

Dès le 15 février 2023, les trottinettes et les vélos seront à votre disposition via une application sur votre téléphone.

Des travaux importants vont commencer en 2023 ; ce sont ceux du restaurant dans l'orangerie qui aura deux fonctions : restaurant et brasserie. La bibliothèque est déjà déplacée dans la salle des trophées.

Attendons avec impatience son ouverture.

Avant de vous inviter à partager le verre de l'amitié, je voudrais remercier les agents communaux, les adjoints et conseillers municipaux ; ils assurent leurs tâches avec sérieux et dévouement.

J'adresse aussi mes remerciements aux associations : le Comité des Fêtes, les Amis de l'Eglise, le Tennis club qui contribuent à animer notre village.

Pour 2023, je vous souhaite une année remplie d'amour, remplie de rêves et surtout de santé ; de réaliser et de réussir l'impossible car rien n'est impossible. Merci.

Patrick GUICHARD

